



MAIRIE DE COURMEMIN

OBJET

La commune de Courmemin, collectivité territoriale, personne morale de droit public dans le département de Loir-et-Cher, ayant son siège à la Mairie, 7 Rue François 1er 41230 COURMEMIN, représenté par Mr Gilles CHANTIER agissant en sa qualité de Maire de la ville, organise une vente sous pli cacheté en vue de la cession de terrains appartenant à son domaine privé.

Le Conseil Municipal en date du 16 juillet 2024 a autorisé cette vente sous pli cacheté (délibération n°2024-79).

CONSISTANCE DU BIEN VENDU

La propriété objet de la présente vente fera l'objet d'une vente unique composée de terres agricoles d'une surface d'environ 6 467 m² (surface à déterminer exactement après intervention du géomètre),

Références cadastrales :

- A0600, superficie 328 m², landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines...
- A0603, superficie 222 m², terres
- A0604, superficie 4017 m², terres
- A0591 pour partie, superficie 1 900 m², prés, prairies naturelles, herbages et pâturages

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Visites : les candidats peuvent se rendre devant le bien mais ne pourront pénétrer sur la propriété. En effet, pour des raisons de sécurité, les visites devront être sollicitées auprès des services municipaux.

Les candidats sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition. En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

Tout candidat s'engage à n'élever, s'il devient attributaire, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu.

Consultation du dossier Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de COURMEMIN <https://courmemin.fr/>

PROPOSITION DES CANDIDATS

Indication relative à la mise à prix initiale

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Courmemin n'a pas sollicité le service des Domaines pour l'évaluation de la valeur vénale du bien mis en vente (non soumis à obligation pour les collectivités de moins de 2000 habitants), mais s'est appuyée sur le service mis à disposition par les services de la DGFIP "demande de valeurs foncières (DVF) .

La mise à prix initiale décidée par le Conseil Municipal est de 10 220,40 € (1,58 € le m²) pour ces parcelles, bornage compris. Le prix d'acquisition mentionné dans l'offre du candidat sera exprimé en valeur nette de tout droit, frais ou taxes divers, à l'exclusion de tout autre type de proposition.



MAIRIE DE COURMEMIN

Présentation et contenu des propositions d'achat

Chaque candidat à l'acquisition des terrains sera libre d'indiquer le prix qu'il en propose, sans que le montant ne puisse être inférieur à 10 220,40 €. **Toute offre inférieure à l'estimation prévue dans le présent cahier des charges sera rejetée.**

La proposition du candidat prendra la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit les terrains objet de la vente.

L'offre devra être écrite lisiblement sur papier blanc en chiffres et en lettres, avec les coordonnées de l'acquéreur et accompagnée de sa pièce d'identité.

Les offres seront envoyées par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante ou remises en main propre contre récépissé horodaté : MAIRIE DE COURMEMIN, 7 Rue François 1er 41230 COURMEMIN aux horaires habituels :

Lundi : 14h15 – 17h30
Mardi : 14h15 – 17h30
Jeudi : 14h15 – 17h30
Vendredi : 14h15 – 17h30

Le pli cacheté devra obligatoirement comporter la mention suivante en haut à gauche de l'enveloppe.

NE PAS OUVRIR VENTE BIEN

Date limite de présentation des propositions d'achat des candidats :

Le 20 octobre 2025 à 16 heures

(cachet de la Poste faisant foi)

Les plis qui parviendraient après la date fixée ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Choix du candidat

La procédure d'instruction des candidatures est la suivante :

- > Dépôt des candidatures,
- > Ouverture par la commission d'analyse,
- > Analyse et proposition au conseil,
- > Décision du Conseil Municipal de Courmemin,
- > Courrier au candidat retenu.

Le Conseil municipal choisit librement l'acquéreur parmi les offres. La proposition financièrement la plus avantageuse sera retenue.

Toute offre inférieure à l'estimation prévue dans le présent cahier des charges sera rejetée.

Un classement sera établi de la plus faible à la plus haute offre. En cas d'égalité du montant de l'offre entre plusieurs candidats, le Conseil Municipal choisira de classer l'offre de l'acquéreur par rapport à son arrivée en Mairie.

Le Conseil Municipal choisira librement l'acquéreur parmi les offres. La proposition financièrement la plus avantageuse sera retenue.

Délai de validité de la proposition d'achat formulée par le candidat

L'offre de contracter faite par le candidat est ferme, non modifiable. Si le candidat retenu décline son offre, le Conseil Municipal proposera les terrains au candidat suivant dans le classement.

Un certificat de vente sera signé entre le candidat retenu et le Maire à réception des fonds par la collectivité.



MAIRIE DE COURMEMIN

PAIEMENT DU PRIX ET DES FRAIS

Mode de paiement du prix

La commune de COURMEMIN informera par courrier transmis en recommandé avec accusé de réception, le candidat retenu dans les 15 jours suivant la décision du Conseil Municipal.

Le candidat aura un délai de 2 mois pour procéder au règlement du titre de recette correspondant.

Le paiement doit être effectué en totalité à la fin des 2 mois suivant la réception du recommandé.

L'acte de vente sera ensuite réalisé sur rendez-vous avec le Maire dans les meilleurs délais.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les constatations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent avis d'appels d'offres, seuls sont compétents les tribunaux du ressort de la commune de Courmemin.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Siège : 7, rue François 1^{er} – 41230 COURMEMIN

Téléphone : 02.54.83.84.07 – télécopie : 02.54.83.92.06

Courriel : accueil-mairie@courmemin.fr

N° SIRET 214 100 687 0001

